NOUVELLE LETTRE (1)

D'UN CURÉ,

A SES CONFRERES, DÉPUTÉS AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX.

MESSIEURS,

CINQ ſemaines ſe ſont écoulées depuis l'ouverture des Etats. Des diſcuſſions multipliées ont dévoré ce temps précieux & qui coûte ſi cher à la Nation. Pendant cet intervalle, le patriotiſme a concerté ſes moyens, tandis que l'intérêt, le vil intérêt, maſqué ſous le nom d'eſprit public, déployoit ſes ruſes pour lui oppoſer de la réſiſtance. Les Evêques paroiſſent ſe confédérer avec la majeure partie de la Nobleſſe contre le Tiers-Etat. Nous touchons au moment d'une ſciſſion auſſi éclatante que funeſte; des nuages s'amoncelent, & ſi le bonheur vient luire ſur l'horizon de la France, probablement il ſortira du ſein des orages.

Dans cette conjoncture déſaſtreuſe, que doivent faire cent quatre-vingt Curés qui agiſſent au nom de quarante mille, c'eſt-à-dire, de la partie la plus nombreuſe, comme la plus utile du Clergé françois? Pourquoi faut-il que des miniſtres de paix ſoient forcés d'arborer l'étendard de la divi-

(1) L'auteur de cette Lettre eſt M. G*** Curé d'I**** en Lorraine.

ſion ? Des circonſtances impérieuſes leur commandent cependant d'adopter un parti. Pour faciliter leur choix , j'ai cru qu'il ſeroit utile de dévoiler les pieges que l'on nous tend, & de ſoumettre à l'examen les ſophiſmes par leſquels on veut nous ſéduire. Je ne parlerai point de la néceſſité de vérifier les pouvoirs en commun & d'opiner par tête. Ces deux vérités dont la premiere eſt portée à l'évidence, & dont la ſeconde le ſera, pourront faire l'objet d'un autre mémoire. L'eſprit patriotique qui me porte à écrire, juſtifie les défauts d'une lettre rédigée à la hâte. Je n'ai pas le loiſir de châtier mon ſtyle, ni de donner à mes idées la préciſion dont elles ſont ſuſceptibles : votre indulgence , Meſſieurs, me le pardonnera; vos lumieres y ſuppléeront.

Si l'on en croit la Nobleſſe & les Evêques, il faut abſolument opiner par Ordre , ſans quoi nous tombons dans le déſordre & l'anarchie. Le Tiers qui a de mauvaiſes intentions, va confondre toutes les claſſes des Citoyens, attaquer les propriétés, ébranler la Monarchie, & porter atteinte au catholiciſme. Voilà l'épouvantail qu'on agite ſans ceſſe devant nos yeux, & ſi la crédulité des uns égaloit l'aſtuce des autres, cette aſſertion paſſeroit pour irréfragable. Les fauteurs des abus veulent identifier leurs intérêts avec ceux de la divinité , & ſe refugier ſous l'égide qui doit les écraſer. Un ſoi-diſant Curé, qui m'a bien l'air de porter la mitre, vient de diſtribuer avec profuſion une brochure ſur cet objet ; il veut perſuader que l'avantage du Tiers-Etat eſt de voter par Ordre (1). Ainſi, Meſſieurs des Com-

(1) Voyez *Lettre d'un Curé à un de ſes Confreres, Députés aux Etats-Généraux.*

munes, jusqu'ici vous n'avez rien entendu à vos intérêts; & si l'auteur de la Lettre ne le prouve pas, au moins il l'assure; cependant son infaillibilité n'étant pas encore reconnue, on peut suspendre un jugement précoce. Peut-être même trouvera-t-on que la vérité la mieux établie dans sa brochure, est celle qu'il énonce dans sa premiere phrase, en déclarant qu'il *entend fort peu de chose aux affaires d'Etat.* J'entre en matiere.

Le Tiers n'auroit-il pas quelque mauvaise intention, puisqu'il insiste sur la vérification en commun? Mais la Noblesse, répondra-t-on, n'auroit-elle pas quelque mauvaise intention, puisqu'elle s'y refuse obstinément? Il y a parité dans ces raisonnemens, avec cette différence, que la Noblesse paroît animée de l'esprit de corps qui est l'ennemi de l'esprit public, l'ennemi de la Patrie; car évidemment l'esprit public réside plutôt dans les vingt-trois vingt-quatriemes de la Nation, que dans une classe de Citoyens qui n'en est que le cinquantieme, c'est-à-dire, une fraction modique du tout. Ce qui fortifie cet argument, c'est qu'on ne voit aucun Membre du Tiers penser comme la Noblesse, au-lieu que la majeure partie du premier Ordre, & la minorité du second ont adopté le systême des Communes. Et quand l'auteur de la Lettre craint que les Membres du Tiers ne se laisse corrompre, on peut juger, d'après cette observation, s'il faut s'alarmer avec lui.

Mais les Ordres étant réunis pour travailler en commun, le Tiers n'en voudra plus qu'un dans l'Etat. Voilà ce que redoutent tant de gens si hauts dans les Provinces, lorsqu'ils y vont étaler leur faste, si petits lorsqu'ils rampent dans

les antichambres de Verſailles, lorſqu'ils ſont confondus dans la Galerie, ou coudoyés à l'Œil-de-bœuf. Le Tiers voudra, comme de raiſon, extirper au moins une partie des abus, je dis au moins une partie, car c'eſt ici l'étable d'Augias à nettoyer. Le Tiers veut que la Loi regne ſur tous, & qu'elle ne ſoit plus pour les Grands une toile d'araignée que détruit le ſouffle de leur puiſſance; mais il ne prétendit jamais anéantir un corps réputé néceſſaire à la Monarchie, comme un intermédiaire qui tempere l'activité du Gouvernement, qui oppoſe de grandes places, de grands emplois, de grands noms au deſpotiſme. Ouvrez les cahiers du Tiers; leur vœu unanime eſt que la Nobleſſe acceſſible au mérite en devienne le prix, & que ſouſtraite à l'opprobre de la vénalité, elle ſoit une étincelle capable d'enflammer les belles ames, lorſqu'un foyer commun d'émulation développera les vertus & les talens. Détruit-on la Nobleſſe, lorſqu'au contraire on veut en rehauſſer l'éclat, en la remenant à ſon inſtitution primitive?

Dès que l'Ordre de la Nobleſſe eſt conſervé, celui du Clergé n'a pas moins de conſiſtance. Sa ſéparation des autres claſſes eſt plus marquée par la nature de ſes fonctions excluſives. On n'aura garde de donner dans le piege qu'on vient de nous tendre, en propoſant de confondre les deux premiers Ordres, pour anéantir l'influence des Curés, dont on redoute la courageuſe réſiſtance. L'intérêt du Tiers eſt de conſerver un Ordre claſſé avant la nobleſſe, & dans lequel il peut introduire ſes Membres.

Mais le Tiers attentera aux propriétés. Cette crainte a pour fondement les demandes injuſtes

de quelques cahiers qui n'ont pas été rédigés ſous les auſpices d'une raiſon lumineuſe & ſage. Mais ces cahiers en très-petit nombre, renferment-ils le deſir unanime du Tiers? S'il touchoit aux poſſeſſions des autres Ordres, comment pourroit-il garantir les ſiennes? Ce ſeroit une épée tournée contre lui-même. Le principe de la propriété étant reconnu, les droits féodaux aſſis ſur ce fondement ſeront reſpectés. Seulement on pourroit, on devroit même changer le mode de propriété lorſque des droits trop onéreux aux redevables peuvent être remplacés ou rachetés par une ſomme qui repréſente le capital de la rente. *Salus populi ſuprema lex eſto.* Voilà pourquoi on s'empare d'un champ néceſſaire à la confection d'une route, en rembourſant la valeur du fonds.

Quelques Ecrivains ont voulu conteſter à l'Egliſe le droit de propriété ſous prétexte qu'elle ne peut aliéner. En partant de ce principe on va nous prouver que le Roi ne poſſede pas ſes Domaines, ni les mineurs leurs biens. Parce que des Loix ſages ont reſtreint certaines claſſes de la ſociété à l'uſufruit, s'enſuit-il qu'elles ne poſſedent pas? Mais ce que la Nation peut & doit faire, c'eſt d'exiger que cet uſufruit impreſcriptible retourne à ſa véritable deſtination, ſans ſortir de la claſſe des œuvres pies. Dans combien d'écrits n'a-t-on pas réclamé en faveur des Curés & des Vicaires? Preſque tous les cahiers exigent l'amélioration de leur ſort. Rien n'égale la gratitude des Paſteurs, que la juſtice de ces demandes. C'eſt dans le ſein même de leur Ordre qu'ils ont trouvé les ennemis les plus redoutables, parce que dans cette claſſe ſont les détenteurs des biens des fabriques, des pauvres & du nôtre; & je

le dirai avec courage, il y à long-temps que la pension alimentaire des congruistes seroit augmentée, si elle avoit pû être réglée par le Tiers sans le concours des grands bénéficiers.

Mais, dit-on, il faut contenir le peuple; & si vous ne reprimez les efforts des Communes, le gouvernement Monarchique est détruit, & nous tombons dans la démocratie. Je pose en fait qu'aucun cahier ne demande une Constitution Républicaine, qu'aucun député ne desire se soustraire à l'autorité royale. Ceux qui veulent ainsi alarmer le Gouvernement & les bons François, sont les aristocrates. Mais n'auroient-ils pas pour mobile quelque motif secret auquel ils subordonnent l'intérêt public? Interrogeons l'histoire, elle nous dira que communément les Grands aiment ou l'anarchie pour s'illustrer en devenant chefs de parti, ou le despotisme, pour régner sous un Maître foible dont ils usurpent le pouvoir illimité. Quelle énumération humiliante on pourroit faire ici! Pour se rapprocher de notre tems, je me contenterai de demander si c'est le Tiers qui trama les guerres de la ligue & de la fronde? Non, il alloit seulement verser son sang pour assouvir l'ambition des Grands qui le trompoient.

La Noblesse est presque toujours un corps impérieux, rampant devant le pouvoir, mais despote avec ses inférieurs, fondant ses droits & ses prétentions sur l'épée & sur la crainte qu'il veut inspirer. Les aristocrates de cet Ordre & ceux du Clergé tâchent d'envahir la puissance, par la facilité qu'ils ont ensuite de se partager avec leurs créatures les faveurs du Souverain, & le trésor des graces dont ils ne sont jamais rassasiés. *Semper sitit dirus hydrops.*

Cette Claſſe mépriſe les Claſſes inférieures du Clergé & de la Nobleſſe, & domine ſur elles avec autant de hauteur que ſur le Tiers-Etat. Un Duc d'Orléans ſe confond modeſtement parmi les Membres de ſon Ordre. Malgré un ſi bel exemple, penſez-vous que certains Evêques ne ſouffrent pas, en ſe voyant rapprochés de leurs coopérateurs ſur la ligne de l'égalité? Dans la circonſtance actuelle, les ariſtocrates des deux Ordres flattent & careſſent les autres Membres, parce qu'ils ſentent le beſoin de leur concours pour aſſurer la durée de leur domination. Les autres ſéduits, enchantés par les manieres engageantes des oppreſſeurs de leur Ordre, ſe prêtent aveuglément à perpétuer des abus au riſque de perdre leur propre exiſtence; ils s'expoſent aux malheurs d'une révolution qu'ils n'empêcheront pas, & qu'il ne tiendroit qu'à eux de rendre calme & douce.

Dans le cours ordinaire des choſes, on eſt dupe avant d'être victime. Ici ce cours eſt interverti. La petite Nobleſſe a été, ainſi que le peuple, victime de l'ambition des Grands, & veut bien être leur dupe au point de ſervir d'inſtrument au maintien de leurs uſurpations. Doit-on s'étonner que ces Grands ſoutiennent le ſyſtême de l'Optimiſme? Il eſt commode pour ceux qui ont tout, ou qui diſpoſent de tout ce qui appartient aux autres.

Avec quelle hauteur la Nobleſſe vient-elle de traiter la Nation aſſemblée? Elle s'eſt refuſée à des moyens de rapprochement ſans ſe mettre en peine d'en ſubſtituer d'autres. Elle a préſenté aux autres Ordres, comme irrévocable, la déciſion d'après laquelle elle avoit jugé elle-même devoir ſe concilier avec eux.

Depuis quarante ans, les droits eſſentiels du corps lévitique ont éprouvé bien des échecs.

Le droit ancien, plus ancien même que la Monarchie, d'occuper (1) le premier rang dans les aſſemblées des trois Ordres étoit acquis au Clergé par la poſſeſſion la moins conteſtée. Un Ordre jaloux l'a déja entamée par la préſidence des Municipalités ; il ne déguiſe pas même l'intention de s'aſſurer des prérogatives d'honneur qui ne coûtent rien à perſonne ; il ſe porte pour le bienfaiteur de l'Egliſe, afin de s'arroger le droit de revenir ſur ces dons vrais ou prétendus ; il a déja les dîmes inféodées. En un mot une partie de la Nobleſſe regarde le peuple comme ſon eſclave, le Roi comme ſon rival, le Clergé comme ſa proie. Pour convaincre les Grands qu'ils ſont d'une même nature que les autres hommes, il faut donc les rapprocher de la nation. Louis XVI leur ſervira de modele ; ils n'en trouveront pas un plus beau.

D'après cet expoſé on peut juger lequel eſt le plus difficile comme le plus néceſſaire, de contenir les Grands ou le Tiers-Etat. A-t-on bonne grace de nous objecter enſuite que le peuple eſt extrêmement enclin à la révolte, que ſa fureur s'allume même ſous les gibets deſtinés à la réprimer ? il ſeroit moins factieux, dit-on, ſi le Miniſtere, moins indulgent à ſon égard, ne lui accordoit des faveurs qu'il paye d'ingratitude. Ainſi à votre avis, le peuple eſt le ſerpent qui pique le ſein ſur lequel il a retrouvé la vie, & vous en concluez ſans doute qu'il faut appeſantir ſa chaîne.

---

(1) Les Druides compoſoient le premier Ordre de l'Etat.

Si

Si le peuple ordinairement ſouple ſe porte quelquefois à des excès & parcourt les extrêmes, n'en accuſez que l'injuſtice des loix excluſives, & les vexations tortionnaires qui provoquent ſa fureur. L'affoibliſſement des principes religieux, la dégradation des mœurs y contribuent; mais la cauſe immédiate gît dans nos inſtitutions politiques & ſociales. C'eſt un grand mot que celui de Sully: *augmentation de l'impôt, affoibliſſement de l'Etat* Le peuple ſe débat dans les filets de la fiſcalité, & les entraves de la féodalité. En proie à ces deux ſang-ſues qui l'épuiſent, il défend avec peine contr'elles ſa malheureuſe exiſtence. Son ſel & ſon pain, la bure dont il ſe couvre, ſon induſtrie, ſon travail, tout eſt frappé du fléau des impôts. Sa nourriture eſt une foible ration diſputée aux harpies qui en enlevent la moitié, & empoiſonnent l'autre. Il eſt livré aux vexations arbitraires des Maîtriſes, des Intendans, des Subdélégués, des Receveurs de finance, des Procureurs, des Priſeurs-Jurés, des Sbirres de la Ferme, &c. &c &c.

Comment ne s'aigriroit-il pas quand au fardeau du travail, joignant celui des Tailles, il voit que les heureux du ſiecle ne viennent pas l'alléger, & que l'impôt frappe légèrement ſur ces célibataires luxurieux qui peuplent & dépeuplent nos Villes, ſur certains Gentilshommes pour qui s'ouvre le canal des graces, ſous prétexte que leurs biens ont été abſorbés au ſervice de l'Etat, mais, dont, au vrai, la fortune s'eſt fondue en meutes, en chevaux, en cartes, pour ne pas dire plus; ſur quelques Prélats faſtueux, qui, après avoir fatigué le pavé de la Capitale, vont quelquefois ſe montrer avec pompe dans leurs Dioceſes, dont

les peuples ont ouï dire qu'ils ont un Evêque; dont les pasteurs portent le poids du jour, tandis que d'autres perçoivent tous les deniers du pere de famille; sur tant de Commendataires aussi utiles à la Patrie que les insectes à nos vergers; leur vocation eût pour motif l'espérance d'un riche bénéfice qui leur donne le droit d'être inutiles sur une terre lasse de les porter; or tout citoyen inutile, un Prêtre sur-tout, est dangereux; sur ces Ecclésiastiques mondains, qui courrent les toilettes, especes d'amphibies dont le costume aussi équivoque que les mœurs, laisse douter à quelle espece ils appartiennent; sur certaines classes de Moines qui ne devroient plus se donner pour les enfans d'un homme canonisé par l'Eglise; c'est presque déshonorer un Saint, que de lui attribuer la paternité de cette horde illégitime; sur tant de Chanoines empressés de se distinguer, non par des vertus, mais par des croix pectorales, par un costume ambitieux, par des lettres de Noblesse; car étant du premier Ordre de l'Etat, ils ont l'humilité de vouloir être du second, distinctions qui font mieux sentir leur nullité, mais qui ne les empêchent pas de se croire supérieurs à l'utile pasteur, l'ange tutélaire de son hameau, & qui les empêchent encore moins de se croire l'ancien presbytere de l'Eglise, le sénat du Diocese, tandis qu'ils ne sont que les successeurs des jeunes éleves que sous les yeux de l'Evêque & des Prêtres, à l'ombre du sanctuaire, on préparoit aux fonctions sublimes du ministere. Cette tirade, je le prévois, va émouvoir la bile des intéressés, exciter leur ire, & m'attirer leur haine; je ne les paierai pas de retour, ma haine tombe, non sur des personnes, mais sur des vices qui outragent

la majeſté du ſacerdoce & de la religion ; on ne manquera pas de crier à l'inſolence ; mais prouvera-t-on que j'aie dit faux ? C'eſt-là toutefois ce qu'il faudroit faire. *Amicus Plato*, *magis amica veritas.* Cette digreſſion m'a conduit hors de mon ſujet dans lequel je rentre.

Faut-il s'étonner qu'il s'aigriſſe quelquefois, qu'il devienne factieux, cet infortuné campagnard, quand haraſſé des fatigues du jour, il eſt contraint d'aller la nuit diſputer au gibier ce champ enſemencé ſur lequel il fondoit l'eſpoir de ſa famille ?

Quand, malgré ſes ſoins, en un moment ce terrein eſt dévaſté par des animaux que des Loix barbares conſervent pour le plaiſir d'un ſeul, & le malheur de mille ?

Quand ce pauvre manouvrier, eſclave de la bannalité, eſt forcé de porter moudre ſur ſes épaules, à grande diſtance, le peu, non de froment, mais de grain d'une qualité inférieure, gagné à la ſueur de ſon front ?

Quand arrivé au terme de ſon voyage, il faut, pour obtenir de moudre, ſoudoyer l'avarice & l'ivrognerie, ou perdre un temps précieux, juſqu'à ce qu'on ait fait paſſer les non-banniers dont on veut s'aſſurer la pratique ?

Quand les coupes de la forêt communale, qui devroient lui fournir ſon affouage, & défendre contre le froid ſa triſte chaumiere, ſont vendues par les Maîtriſes qui veulent percevoir ce que l'on oſe nommer *des droits* ?

Quand les deniers provenant de cette vente, ſont verſés dans une caiſſe où ils ſe conſument par le dépôt, au-lieu de fructifier comme tous les capitaux des mineurs, tandis que pour des beſoins urgens, la Communauté eſt obligée de répartir ſur ſes habitans un nouveau tribut?

Quand les ſatellites de la Ferme empêchent ce triſte villageois d'uſer des dons que la providence a ſemés autour de lui, & que ſous peine d'être traduit à la Chambre ardente, il n'oſe puiſer dans une ſource ſalée un peu d'eau pour préparer un mauvais potage ?

Quand épuiſé d'inanition & de maladie, il ne peut recevoir qu'en contrebande & à l'inſu des ſuppôts de l'acciſe le peu de vin que ſon Curé lui envoie.

Quand dans l'impoſſibilité de payer un impôt qui n'arrivera pas juſqu'au Souverain, mais qui paſſera peut-être dans le ſein d'une proſtituée, ou dans les griffes d'un frippon, il voit vendre à vil prix le triſte grabat ſur lequel il oublioit quelques momens ſa miſere.

Quand ſa femme éplorée, étouffant ſes ſoupirs, fredonne un air lugubre pour calmer un enfant dévoré par la faim, & qui ſur un ſein tari n'a ſucé que les larmes ruiſſelant des yeux de ſa mere.

Quand . . . . . Lecteur ſenſible, arrêtez un moment, pour confondre vos frémiſſemens & vos ſanglots avec les miens.

Etre éternel, ſi ta Religion ſainte ne diſoit au malheureux que ſon exiſtence ici bas n'eſt que le berceau de la vie, que dans une région plus heureuſe, tout cri ceſſera, toute larme ſera eſſuyée, que la vertu aura ſon prix, & que l'équilibre rétabli juſtifiera ta providence, que reſteroit-il au mortel déſeſpéré, ſinon le deſir d'un trépas qu'il ſe hâteroit d'accélérer ?

En réſumant ce qu'on vient de lire, en ſe rappellant une foule de traits hiſtoriques qui ne peuvent ici trouver leur place, on conclura que les

rébellions eurent presque toujours des Grands à leur tête ; le peuple ne s'agite jamais que pour sortir de la misere, à moins qu'il ne soit ameuté ou soudoyé, & lorsqu'il goûte en paix les fruits du champ qu'il a cultivé sans trouble, de l'art qu'il exerce sans être molesté, lorsqu'il n'est point comprimé sous le joug des loix bursales ou féodales, il n'est point factieux, & l'Etat n'a point de convulsion à craindre.

Mais la Religion ne court-elle pas des dangers de la part du Tiers-Etat? Elle périclite, si l'on en croit les aristocrates & l'auteur de la Lettre que nous avons citée. La liberté de la presse, demandée de toutes parts, va nous inonder de brochures antichrétiennes, & nous risquons tous d'être bientôt Calvinistes.

La Religion . . . . A ce nom sacré, tout vrai Chrétien sent ranimer son zele. En semant des craintes sur cet article, on pense bien qu'un Curé ne laissera pas toucher à la prunelle de son œil, & cette supercherie même est un hommage aux Pasteurs ; on sait bien qu'ils scelleroient de leur sang la cause de la Religion, plutôt que de consentir à ce qu'on lui portât la moindre atteinte. Mais s'il étoit vrai que le Tiers-Etat conspirât contre la Religion, ce seroit pour nous un motif de plus pour nous réunir à cet Ordre ; notre présence la serviroit utilement en repoussant les assauts qu'on voudroit lui livrer ; & si la confection des Cahiers avoit toujours été commune, on ne verroit pas dans quelques-uns des doléances déplacées, que la sagesse des Prêtres eût écartées. La Religion étant émanée de Dieu qui a confié ce dépôt sacré à la surveillance de ses Ministres, seuls ils ont droit de statuer sur cet objet. Mais

cependant plusieurs points de la discipline sont du ressort des deux puissances ; en ce moment elle exige des réformes, & si l'autorité civile ne peut les opérer sans le concours indispensable de l'autorité ecclésiastique, celle-ci ne doit pas exclure l'influence de la premiere.

Quant à la liberté de la presse il faut la restreindre à quelques égards ; tant d'écrits dont le seul but est d'attiser la luxure, d'ébranler les principes de la Foi, de diffamer les réputations, doivent être séverement proscrits, mais la presse doit rouler librement pour dénoncer à tous les citoyens, les abus qui intéressent tous les citoyens.

Vainement voudroit-on nous faire croire que la Religion court des dangers par l'alliance étroite du Clergé avec le corps de la Nation. Combien de contrées où le Catholicisme & la Monarchie sont assis sur des bases stables, sans qu'on y connoisse la distinction des Ordres. Citez-nous un pays où la Religion soit plus respectée & la Noblesse plus florissante qu'en Espagne. Est-ce en vertu d'un *veto* qu'on n'y connoît pas ?

On calomnie les Communes en leur supposant le projet d'attenter à la Religion. Déja solemnellement elles vous ont assuré que vos craintes étoient sans fondement ; avant de consentir au vœu par tête vous mettrez à l'abri ce qui doit vous être si cher, & certainement le Tiers-Etat sanctionnera sans balancer l'unité du culte Catholique, chose si nécessaire au maintien de la tranquillité publique, la succession au Trône dans la famille d'un Roi qu'on aime, la distinction des Ordres, la conservation de leurs propriétés, de leurs droits honorifiques & utiles.

Quelques-uns de ceux qui manifestent leur

crainte religieuſe peuvent avoir un zele ſincere, mais erroné ; cependant en général ſont-ils chrétiens les plus fervens, les patriotes les plus ardens ? Leur conduite publique honore-t-elle leur foi ? Non. Cette pierre de touche, la ſeule par laquelle on puiſſe humainement apprécier les ſentimens des hommes, décele l'intention de ces prétendus apôtres. Ils peuvent faire illuſion ſur leur conduite par des déclamations véhémentes en faveur de principes que perſonne n'attaque ; ils prétendent faire diverſion au tableau d'une vie licentieuſe par l'intérêt hypocrite qu'ils prennent au maintien des maximes les plus auſteres ; mais peuvent-ils balancer le zele véritable de tant de bons & fideles paſteurs qui n'exiſtent que par la Religion, qui la profeſſent, la ſervent & l'honorent par leurs œuvres, & qui veulent forcer ſes premiers Miniſtres à devenir moins temporels, moins enflés de leur exiſtence dans l'ordre civil & politique *qu'honorables & honorés par leurs vertus patriotiques & religieuſes ?*

Au vrai, de quoi s'agit-il ? Eſt-ce d'ébranler le Trône & l'Autel ? D'affoiblir ce culte qui offre aux yeux des Peuples la Religion avec une partie frappante de la Majeſté de ſon Auteur ? De ravir les dons faits par nos aïeux à ſes Miniſtres ? Non, Meſſieurs, c'eſt ici la lutte du pouvoir arbitraire contre la loi qui veut l'enchaîner ; de l'intérêt contre les droits & les réclamations du beſoin. C'eſt une ariſtocratie fiere de ſon opulence & de ſes titres, qui veut retenir dans les fers d'une dépendance aveugle, ceux qu'elle en a chargés ; les Grands, accoutumés à dominer, craignent de deſcendre du pinacle ; habitués aux honneurs, ils craignent d'en être ſevrés : car, dans un pays qui

eſt la patrie de l'honneur, les ſacrifices de l'amour-propre coûtent encore plus que ceux de la fortune, & voilà pourquoi nos Magnats ſe cramponnent ſi fort à leurs prétentions. On ne peut ſe diſſimuler que quelques claſſes redoutant les Etats-Généraux, s'épuiſent en efforts pour les faire échouer Leurs ſentimens dérivent de la conformation morale de ces Corps qui ont des avantages excluſifs : car, que de penſions ſans meſure, accordées ſans raiſon à des êtres ſans mérite? Combien de bénéfices entaſſés au ſcandale de la Religion & des mœurs? Il y a tant à médire ſur cet article, que bientôt il n'y aura plus de place à la calomnie ; il eſt évident que d'un côté ſont les abus, & de l'autre l'intérêt & le droit de les détruire. Eſt-il ſurprenant que deux Ordres redoutent le vœu par tête, & veuillent conſerver ce *veto* qui eſt une barriere contre les réformes? Cette conſidération ſeule indique le parti raiſonnable ; & plus on s'obſtine au vœu par ordre, plus le Tiers-Etat doit ſe roidir. Qu'arriveroit-il ſi l'on votoit par Ordre? Ce ſeroit la répétition des Etats de 1614, où l'on propoſa ſans ſuccès le redreſſement des torts dont on ſe plaint aujourd'hui. Nous aurions alors, dit M. Mounier, trois Corps rivaux armés pour le combat ; les Communes auxquelles on auroit accordé la moitié de Repréſentans pour les réduire au tiers, reſteroient ſans ſuccès ſur la défenſive. Nous manquerions de ces loix qui appellent & amenent les réformes ; les Ordres intéreſſés au maintien de l'Etat actuel, concentreroient en eux, plus que jamais, les diſtinctions, les avantages, & nous rentrerions dans l'ariſtocratie féodale.

Le chapitre des abus eſt immenſe ; & ſur qui, Meſſieurs,

Messieurs, faut-il jetter le blâme de la plupart de ceux qui grêvent les pasteurs? Est-ce le Tiers qui, dans la répartition des décimes, a commis tant d'injustices; mysteres d'iniquité qu'on commence à dévoiler & qu'on ne cessera jamais de détester?

Est-ce le Tiers qui a surpris quelquefois contre les Curés des Arrêts du Conseil payés par l'argent des victimes?

Est-ce le Tiers qui, réunissant l'avidité à l'intrigue, obtint contre vous l'Edit de 1768 relatif aux novales?

Est-ce le Tiers qui, en ce moment, dispute à quelques malheureux congruistes le modique accroissement de leurs pensions alimentaires? Ces traits sont dignes de l'histoire d'Alger.

Est-ce le Tiers qui vous a enlevé le droit de participer au gouvernement des Diocefes?

Est-ce le Tiers qui a lancé ce décret relatif à la confession & à la prédication, consigné dans les Mémoires du Clergé de France, c'est-à-dire, des Prélats de France, décret qui attente à la jurisdiction des Curés, décret qu'on tint en quelque façon caché pendant plus de quarante ans, jusqu'à ce qu'en 1682 on crut pouvoir le produire impunément?

Est-ce le Tiers qui a ravi aux Curés le droit de se défendre contre les vexations, en établissant pour principe dans le siecle dernier, qu'ils ne peuvent se syndiquer ni ester collectivement en justice?

Est-ce le Tiers qui a si souvent frappé l'innocence du fléau des lettres de cachet? Un de nos confreres sort en ce moment des prisons où pendant dix ans il a gémi, tandis qu'on dilapidoit son bénéfice & qu'on flétrissoit sa réputation?

Enfin le Tiers s'eſt-il déshonoré en demandant que les Curés fuſſent amovibles?

Non content de vous ravir vos droits, on a voulu, Meſſieurs, vous diffamer. On a préſagé que livrés ici au déſœuvrement, le plaiſir ſeul auroit droit de vous intéreſſer, tandis qu'édifians ici comme dans vos presbyteres, vos momens ſe partagent entre les devoirs ſacrés de la Religion & du patriotiſme. On a prétendu que la cupidité ſeroit le mobile de vos démarches, tandis que les Curés, c'eſt-à-dire, les bénéficiers les moins riches, ſont ceux qui ont manifeſté plus d'empreſſement à faire un ſacrifice qu'ils regardent comme un acte de juſtice, en renonçant aux exemptions pécuniaires. Et comment les humbles paſteurs des hameaux, ſouvent réduits à l'étroit néceſſaire, porteroient-ils plus loin leur ambition? La qualité de Curé eſt le terme de leurs deſirs comme de leur avancement; car choiſit-on jamais parmi eux les chefs des dioceſes? Avant votre arrivée à Verſailles, on a débité ſur les toîts que vous étiez ineptes à la choſe publique, que le droit des gens étoit étranger à vos connoiſſances. La calomnie eſt reſtée muette, quand de tous les coins de la France ſont arrivés ici de vénérables paſteurs, apportant en tribut à la Patrie du courage, des vertus & des lumieres, & qui peut-être avec autant de ſuccès qu'Alberoni, pourroient d'une cure de Village paſſer au miniſtere de l'Etat.

On vous accuſoit par-tout d'avoir exclu vos Evêques de la Députation, & cependant il y en a près de 50; au-lieu que vous êtes tout au plus 200 ſur 40 mille Curés, autant de Vicaires, &c.; certainement, ſi le Clergé étoit claſſé pour aſſurer à tous les Corps eccléſiaſtiques une repréſentation proportionnelle, il y auroit moins de Prélats.

Quelquefois, aſſuroit-on, vous les aviez honnis, outragés, ... En vérité, je crois qu'on auroit pu prendre l'inverſe de cette propoſition, & je ſupplie qu'on ne me force pas d'en produire les preuves dans un écrit auquel celui-ci ne fait que préluder. Pénétrés de vénération pour nos premiers Pontifes, il eſt notoire qu'ayant toujours des raiſons pour les honorer, nous déſirons en avoir toujours pour les eſtimer & les aimer. La gloire de nos Chefs n'eſt-elle pas la nôtre? Le corps des Curés ſera-t-il complice des écarts de quelques individus qu'il déſavoue? Parce qu'un abbé aura accaparé des voix, en écrivant des circulaires dont je puis produire une petite collection; parce qu'un autre après avoir été choiſi par des Curés, les a injuriés dans un diſcours actuellement imprimé, le mérite de quelques Députés de la même claſſe, en eſt-il moins éclatant? Je crois ſincèrement qu'un capable d'acheter un ſuffrage, eſt également capable de vendre la patrie. Mais parce qu'un Evêque, dans une circulaire imprimée, aura indiqué aux votans les ſujets qu'il vouloit faire nommer; parce que d'autres auront fait ſuffrager des perſonnes qui n'en avoient pas le droit, mendié des procurations, établi précipitamment des titulaires à des bénéfices très-chétifs, levé l'interdit lancé ſur quelques ſujets, & le tout pour s'aſſurer des voix; parce qu'un autre aura refuſé un Prêtre pour remplacer un Curé Député, en ſorte que le jour des Pâques & le lendemain, l'Office Divin a manqué dans ſa paroiſſe; parce qu'un autre aura enlevé & interpolé les cahiers, & n'aura voulu les rendre après pluſieurs inſtances que lorſque le peuple étoit prêt à s'armer de haches pour le forcer; ces traits doivent-ils

être imputés au Corps Epiſcopal? Empêchent-ils que nous n'ayons des Prélats dignes de figurer à côté des Ambroiſes & des Auguſtins? Les faits particuliers ne peuvent établir un principe, à moins que leur multiplicité ne comporte une induction générale. Et pourquoi veut-on que les Curés faſſent exception à cette regle? Il n'eſt point d'Etat où les fautes ſoient moins perſonnelles que dans le nôtre Cent Curés honorent la Religion & l'humanité, on n'en dit mot, on s'attend tellement à notre vertu, qu'on ne nous en tient pas compte; un ſeul, (& c'eſt beaucoup ſur cent) un ſeul paie tribut à la foibleſſe humaine, il y a cent voix pour publier ſa faute, l'exagérer & faire rejaillir l'ignominie ſur le front de tous les autres.

Du fond des dioceſes ſont arrivées à Verſailles des circulaires injurieuſes (1), des proteſtations outrageantes, des diatribes ſanglantes, telles que celle du Chapitre de Tulles; ſi la piece eſt authentique, comme il y a lieu de le croire, aſſurément il ne perdra pas ſon honnenr. Ces calomnies & d'autres, enfantées par le dépit & la jalouſie, ont été conſignées dans des papiers publics, répétées par de vils individus qui craignent la réforme des abus dont ils vivent, & portées, dit-on, juſqu'au Monarque & dans ſon auguſte Famille. Calomnies ſi groſſieres, qu'on rougiroit

---

(1) Telles que celle de Dom Gallet, Procureur Général des Bénédictins de Lorraine, d'un trait de plume, il fait le procès au Gouvernement & aux Curés. *L'abus que les Curés viennent de faire de la trop grande influence que le Miniſtre leur a accordée*, &c. mais ce ne ſont là que des douceurs comparativement à la diatribe du Chapitre de Tulles & autres.

même d'en connoître les auteurs. Malheureusement, ... Il faut rougir, & certaines gens doivent nous savoir gré de la réticence.

Personne, suivant l'expression de M. Necker, n'est lié à la société par tant de liens de bienfaisance que les Curés. Leur modique fortune hypothéquée à la misere, est le patrimoine des pauvres; unis au peuple par des relations intimes & permanentes, ils généralisent leurs affections, & mettent au rang de leurs devoirs tout le bien qu'ils peuvent opérer. Les Curés ont conquis l'estime de la France entiere; elle attestera que les organes de la Religion & de la vertu en sont également les modeles.

Si la Nation compte sur le zele des Représentans des Communes, elle espere encore plus de ceux qu'elle honore de la qualité de Peres spirituels.

Qu'elles sont attendrissantes, ces paroles du Souverain, par lesquelles il appelle aux Etats *ces bons & utiles Pasteurs qui connoissent mieux que personne les besoins & les appréhensions du Peuple!*

Dans le moyen âge le Sacerdoce limoit les chaînes de la féodalité qu'il ne pouvoit rompre; maîtrisant l'opinion, il établit alors la *trêve de Dieu*, afin qu'au moins les serfs respirassent pendant que le démon de la guerre parcouroit la terre en la ravageant. Aujourd'hui, Messieurs, l'humanité souffrante se refugie sous vos ailes en soupirant après le bonheur. Vos regards se tournent vers nous, & nos ames tressaillent à l'aspect de vos peines, infortunés mortels, que la providence confie à notre tendresse; & qui aimerions-nous si vous n'étiez pas les objets de notre prédilection? Ne sommes-nous pas vos peres? n'êtes-

vous pas nos enfans ? . . . Que de privations vous ſont impoſées pour ſubvenir aux frais d'une Aſſemblée ſur laquelle ſont aſſiſes vos eſpérances ! Dans ces champs arroſés de vos ſueurs, vos vœux ardens s'élevent au Ciel, & ſanctifient vos fatigues. Dociles à la voix des Miniſtres qui nous remplacent, conſervez fidélement dans vos familles le dépôt des vérités ſaintes & des vertus chrétiennes que vous avez reçues de nous. Quand vos cœurs émus nous ont fait de touchans adieux, vous avez confié, abandonné vos intérêts à notre zele ; ah ! ſi nos efforts ſont couronnés du ſuccès, bientôt vous ne ſerez plus courbés ſous un joug oppreſſeur ; une heureuſe liberté embellira vos ans ; vos bénédictions accompagneront nos pas ; vos enfans dépoſeront ſur nos tombes les ſentimens d'une gratitude héréditaire, comme leur bonheur & les faſtes de l'hiſtoire diront aux hommes de l'avenir que les Curés François appellés par leur Souverain au milieu de la Nation aſſemblée, ſe montrerent dignes d'être les Prêtres de la Patrie comme de la Religion.

Mais ſi vous ne travaillez courageuſement, Meſſieurs, à opérer la réſurrection de l'Empire François, ſi la ſource des abus ne ſe tarit pas, & que par votre faute le malheur continue de peſer ſur vos concitoyens, de retour dans vos foyers, comment oſerez-vous pénétrer dans la chaumiere du pauvre, du malade qui n'a le ſentiment de ſon exiſtence que par ſes douleurs ? Quelles conſolations porterez-vous à ceux dont vous aurez aggravé le joug ? N'auront-ils conçu des eſpérances que pour ſe replonger avec plus d'amertume dans l'eſclavage ? N'auront-ils formé des vœux pour l'amélioration du ſort des Curés, que pour voir

empirer le leur? L'homme de douleurs vous montrera ſes fers & les baignera de ſes larmes, ou plutôt ne voyant plus en vous ſes peres, il va vous dévouer à la haine publique avec d'autant plus de raiſon, qu'il devoit ſe promettre plus de votre loyauté.

Si vous n'étiez mus que par des motifs perſonnels, je vous dirois que par un concours heureux de circonſtances, votre intérêt ſe trouve lié avec la cauſe publique ; que jamais les Curés aſſemblés en pareil nombre ne trouverent une occaſion ſi favorable de reconquérir leurs droits envahis par le régime épiſcopal, d'extirper l'abus qui, dans l'Egliſe, regle preſque toujours la conſidération & le revenu en raiſon inverſe du mérite & du travail, d'aſſurer (& ce motif eſt avoué par le Chriſtianiſme), d'aſſurer le ſuccès de votre Miniſtère en rendant à la Religion ſa ſplendeur antique.

Pourquoi donc, Meſſieurs, perſiſterions-nous dans une diviſion funeſte? Pourquoi affoiblir le Corps politique en le diviſant en trois? Pourquoi annuler un très-grand intérêt, un intérêt commun en le décompoſant, en l'oppoſant à luimême? La Nation eſt une dans ſes trois élémens: ſéparez-les, le Corps ſera privé de mouvement & de vie. C'eſt ce qui, juſqu'à préſent, a frappé l'Aſſemblée de paralyſie. Elle exiſtera tant que l'eſprit de Corps ſera prédominant; au-lieu que les Ordres réunis ſeront entraînés par le mouvement général imprimé pour l'utilité commune.

Que d'efforts n'a-t-on pas faits juſqu'ici pour empêcher cette union? On nous alarmoit en offrant un tableau pathétique de malheurs imaginaires; on nous faiſoit un étalage faſtueux d'érudi-

tion déplacée pour nous faire prendre le change; vouloit-on empêcher une délibération? on multiplioit les incidens, on prétendoit que le Préſident ſeul avoit droit de faire délibérer, excellent moyen pour le rendre maître des opérations; on nous diſoit que nous n'étions pas conſtitués, que la vérification des élections n'étoit que proviſoire, qu'il y en avoit de conteſtées. On n'avoit garde d'alléguer ces ſubterfuges, lorſqu'on préſumoit une déciſion conforme aux vues ariſtocratiques. Des eſpions affidés ſe trouvoient à nos Comités, ſe diſtribuoient dans la ſalle pour ſonder les eſprits; ſans doute ils rendoient un compte exact au Tribunal qui, dans cet intervalle, nouoit ſes intrigues; en gagnant du temps, on eſpéroit nous gagner ou nous laſſer.

On a tenté, dit-on, de ſéduire pluſieurs d'entre nous. Que n'ai-je été du nombre? J'aurois eu le plaiſir indicible de déſigner le coupable & de dévoiler une ame vile à la face de la Nation. Appellons, Meſſieurs, le paſſé au conſeil de l'avenir; défions-nous plus que jamais des gens qui ont épuiſé l'art de ruſer, & qui ont en main cent moyens de ſéduction. L'aſcendant du crédit, de la naiſſance, une maſſe impoſante de richeſſes, des graces à répandre, des places lucratives à diſtribuer: on nous préſentera des appas pour captiver nos cœurs, & des paralogiſmes pour offuſquer nos eſprits; afin de nous enlacer on ſe ſervira de nous contre nous-mêmes. Je ne connois pas de plus puiſſant moyen pour déconcerter les maneges, que d'aller à ſon but à découvert & front levé. Si les antipatriotes ſont prudens comme des ſerpens, ſoyons ſimples comme des colombes; mais à la candeur de la colombe, joignons le courage du lion.

En

En général étudier les hommes, ce n'eſt pas le moyen de les eſtimer; rarement doués d'un caractere, ils n'offrent gueres à l'obſervateur que des idées & des ſentimens d'emprunt ; rarement l'homme du jour eſt celui du lendemain. Fauſſeté, baſſeſſe, intérêt, lâcheté ſont les traits caractériſtiques du grand nombre. En un mot, il y a peu d'hommes. Mais ſi la vertu devoit être bannie de la terre, c'eſt chez les Curés ſans doute qu'on la retrouveroit. Se pourroit-il, Meſſieurs, qu'il y en eût un ſeul dont le vœu fût au plus offrant? Cette idée répugne à la dignité du ſacerdoce. Vainement nous dit-on qu'il y a des transfuges de la bonne cauſe, & que les ariſtocrates comptent en triomphant leurs conquêtes. J'aime à croire que nul homme ſur la terre n'eſt aſſez riche pour acheter le ſuffrage d'aucun d'entre nous.

Que nos penſées ſoient indépendantes du caprice & des paſſions. La foibleſſe en ce moment ſeroit perfidie. Le ſalut de la patrie, Meſſieurs, eſt entre vos mains. Dévoués au bonheur des hommes comme Miniſtres des autels, vous l'êtes encore comme Miniſtres de la Nation. Plus cette double fonction eſt honorable, plus elle aggrandit le cercle de vos devoirs. Aujourd'hui les intérêts de la Religion ſont preſque identiques avec ceux de la patrie. Jamais vous ne ſerez revêtus d'une qualité plus éminente; fiers de votre vertu, & forts de la bonté de votre cauſe, ne redoutant que la voix de la conſcience, élevez vos ſentimens à la hauteur de votre dignité. N'oubliez pas que vous allez être les plus eſtimables ou les plus mépriſables des humains. Point de milieu, vous avez à choiſir entre la gloire, & l'infâmie traînant à ſa ſuite les remords & les malheurs.

Que faire donc dans cette poſition critique? Prélats & Curés, tous avouent que nous ne ſommes pas conſtitués, que notre vérification n'eſt que proviſoire. Le premier pas à faire eſt donc de nous réunir à la Salle d'Aſſemblée Nationale, d'exhiber & de nous faire exhiber les titres qui certiorent la députation de chaque Membre; puiſque nous ſommes Députés aux Etats, la vérification faite par les Etats doit ſeule imprimer le caractere d'homme public.

Les conférences ouvertes pour concilier les eſprits, n'ayant point opéré ce bien, la bonté paternelle du Monarque aidera ſans doute à lever la difficulté; mais la grande queſtion du vœu par Ordre ou par tête va ramener les différens, & veuille le ciel nous épargner une exploſion que nous devons prévenir par notre réunion. Si beaucoup de Prélats & les aſpirans à la prélature ſe refuſent à nous ſuivre, abandonnons-les plutôt que la cauſe publique; fuſſions-nous en ſynode, nous aurions encore de fait, ou au moins de droit, voix délibérative; mais c'eſt ici une Aſſemblée d'Etats à laquelle chacun n'apporte que la qualité de mandataire de la Nation; la miſſion de tous eſt la même. Il vaut mieux quitter quelques Paſteurs que la totalité de nos ouailles; & que ſont quelques individus comparés à 23 millions?

N'avons-nous pas nous-mêmes préſenté à nos Evêques le rameau d'olivier? n'ont-ils pas entendu ces mots dans la Salle du Clergé? « Qu'il ſeroit beau, Meſſeigneurs, de vous voir à notre tête porter l'étendard de l'union que nous demandons au nom du Dieu de paix! Quelques-uns d'entre vous, (& le peuple les proclame d'avance) feront corps avec les Paſteurs du ſecond Ordre.

Nous vous conjurons de n'avoir avec nous qu'un cœur & qu'une ame ; & si nous connoissions une maniere plus respectueuse, mais en même tems plus énergique pour vous supplier, nous nous empresserions d'en faire usage ».

On ne manquera pas, Messieurs, d'empoisonner notre démarche ; vous savez qu'on a tâché de prévenir les Communes contre nous, & nous contr'elles. On a voulu faire rejaillir sur nous l'odieux d'un délai dont nous gémissons.

On calomniera sans doute l'auteur de cet Ecrit, en disant qu'au flambeau de la raison il veut substituer la torche incendiaire du fanatisme & les emportemens du délire. On va répéter & répéter qu'il sonne le tocsin contre les Evêques, tandis qu'au contraire il fait profession d'une vénération profonde pour la personne des uns & pour la dignité de tous. Dans des tems moins heureux, au lieu de réfuter cette Lettre, on la feroit brûler, & pour prouver à l'écrivain qu'il raisonne mal, il seroit foudroyé par une lettre close : je respecte les rangs, mais la vérité, la justice, la patrie, la religion sont infiniment plus respectables.

L'histoire va s'emparer des événemens actuels, & de quelles couleurs peindra-t-elle celui-ci ? Des cent voix de la renommée, souvent une seule est pour la vérité, les autres sont le domaine de la calomnie & de l'erreur. Mais vainement essayeroit-on de noircir notre conduite & de travestir les faits. Nous allons fixer l'opinion publique. Un manifeste signé de nos mains, fera connoître à l'Europe entiere les déserteurs de la patrie, nous les dénoncerons au Peuple François en les rendant responsables des malheurs qu'entraînera leur défection.

253

Notre résolution n'est point inconsidérée ni précipitée. La marche secrette des événemens nous avoit dévoilé l'avenir, & nos idées ont mûri dans le calme des réflexions. Nous avons temporisé par ménagement pour la Noblesse & nos Prélats, nous desirions conquérir tout le monde à la cause publique, mais il est un terme aux délais. Toute la France crie, le Peuple gémit, la patrie nous tend les bras. Le flambeau de la Religion doit éclairer notre zele, & c'est au nom de la Religion, qu'une partie du Clergé, la minorité de la Noblesse & les Communes, vont autour de leur Roi se rallier sous le drapeau de la patrie.

Unissons nos destinées à celles du Monarque qui nous gouverne. Travaillons à régénérer un des plus beaux Empires de l'Univers ; & puissions-nous dire un jour qu'ayant la France pour berceau & pour tombeau, nous sommes nés dans un état jadis despotique, & que nous mourrons dans un pays libre sous un Roi qu'on peut louer sans flatter, c'est-à-dire, sans s'avilir : comptables à la nation & à la postérité, nous emprunterons la voix incorruptible de la vérité pour leur exposer avec franchise, le parti que nous prenons avec maturité, que nous suivrons avec courage, & dont nous serons constamment les Apôtres.